



Organisation valaisanne des secours
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021





SOMMAIRE

1.	MOT DU PRÉSIDENT	4
2.	MOT DU DIRECTEUR	7
3.	L'OCVS	8
4.	BASES LÉGALES	8
5.	PLANIFICATION	9
6.	COORDINATION	11
7.	FORMATION	13
8.	APPELS D'URGENCE ET ALARMES	17
9.	INTERVENTIONS	18
10.	COMMUNICATION	19
11.	CONTRÔLE QUALITÉ	19
12.	PROJETS	20
13.	RAPPORT FINANCIER	21
14.	ÉVOLUTION DES BUDGETS DE L'OCVS	25
15.	BUDGET INVESTISSEMENT 2021	26
16.	LETTRÉ DE L'ORGANE DE RÉVISION	28
17.	REMERCIEMENTS	29

1. MOT DU PRÉSIDENT

À plusieurs reprises, les médias ont rapporté que l'OCVS menait actuellement une procédure d'appel d'offres concernant le sauvetage aérien en Valais. À cette occasion, deux questions ont fréquemment été posées : « Pourquoi mener cette procédure ? » et « Pourquoi le faire maintenant ? ». Permettez-moi de revenir ici sur quelques réflexions fondamentales.

En Suisse, la prise en charge pré-clinique, c'est-à-dire le sauvetage, relève de la compétence des cantons. De nombreux cantons, dont le canton du Valais, s'occupent de la réalisation du sauvetage. Pour ce faire, ils ne font pas appel à des employés de l'État mais à des services de secours privés. Que ce soit pour le sauvetage aérien ou les services ambulanciers, le canton du Valais conclut régulièrement des accords de services avec des entreprises de sauvetage privées qui déterminent précisément comment et sous quelles conditions sont réalisés les sauvetages dans une zone déterminée et comment la contrepartie de l'État, c'est-à-dire les subventions, sont octroyées. Nos services ambulanciers et nos entreprises de sauvetage aérien sont (à une exception près) des sociétés privées mandatées par l'État pour assurer le transport d'urgence et le transport de malades.

À chaque fois que l'État mandate des sociétés privées pour exécuter des tâches publiques, il ne peut pas choisir de manière autonome un fournisseur de prestations privé mais doit s'en tenir aux règles du jeu du droit de la concurrence.

Le droit de la concurrence vise à favoriser une concurrence efficace entre les fournisseurs. L'égalité de traitement de tous les fournisseurs et l'attribution objective doivent être garanties. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'État a défini, dans l'art. 5 de l'ordonnance de décembre 2016 sur l'organisation des services sanitaires de secours, que l'OCVS devait lancer un appel d'offres pour la planification des services de sauvetage auprès des différentes équipes de sauvetage capables de fournir les prestations requises.

Malgré cette formulation claire qui figure dans le texte de loi, il n'y a presque jamais eu d'appel d'offres. Cela s'explique notamment par des raisons historiques. Avant la promulgation de la première loi sur l'organisation des secours sanitaires en 1996, ce sont des entreprises privées qui ont assuré, dans leurs régions d'intervention, le transport d'urgence et le transport des malades. Lorsque le canton promulgua la première loi sur l'organisation des secours sanitaires en 1996, les services ambulanciers et les services de sauvetage aérien ont certes été repris pour des questions pratiques évidentes, mais également parce que la loi aurait pu être rejetée par la population.

En plus des circonstances historiques, il y avait également des raisons objectives qui ont conduit à ce qu'aucun appel d'offres n'ait été lancé jusque-là. Contrairement par exemple au domaine de la construction dans lequel on trouve régulièrement un grand nombre de fournisseurs, le domaine du sauvetage en compte peu.

Dans le domaine du sauvetage aérien, Air Glacier et Air Zermatt ont effectué les premiers sauvetages en montagne par hélicoptère il y a plus de 50 ans. À cette époque, il n'y avait pas encore d'entreprises de sauvetage par hélicoptère qui pouvaient les concurrencer. Et ce non seulement en Valais, mais dans tout l'espace alpin. C'est également ce qui explique qu'Air-Glacières et Air Zermatt se sont développés dans l'Oberland bernois. Des bases d'aviation ont été construites à Lauterbrunnen et Interlaken sans avoir à passer par une procédure d'appel d'offres dans le canton de Berne. Pour les entreprises de santé, c'était la même chose : la concurrence était qua-

siment inexistante. Les entreprises candidates extérieures au lieu ou provenant même d'un autre canton n'ont jusqu'alors montré aucun intérêt à se développer dans le canton du Valais car dans le sauvetage, les délais d'intervention sont obligatoires et ne peuvent être respectés en toute logique que par les entreprises locales. Nous étions loin d'une situation assimilable à la concurrence qui nécessitait de recourir à un appel d'offres.

Il y a quelques années, une société tierce a effectué une demande auprès de l'OCVS pour être prise en compte dans le sauvetage aérien. L'OCVS a refusé l'autorisation demandée. Le Tribunal fédéral suisse a confirmé la décision de l'OCVS mais a défini dans le même temps que les mandats pour le sauvetage aérien devaient faire régulièrement l'objet d'appels d'offres. C'est pourquoi l'OCVS a mené une procédure d'appel d'offres pour le sauvetage aérien en Valais. Il n'est pas exclu qu'une procédure analogue doive être effectuée à un moment donné pour les entreprises de santé.

C'est la dernière fois que je m'adresse à vous dans le cadre de notre rapport annuel. C'est donc pour moi l'occasion de remercier chaleureusement mes collègues du conseil d'administration pour leur collaboration précieuse et agréable.

« Last but not least, je remercie toutes les personnes agissant « sur le front » qui permettent jour et nuit que les personnes malades et accidentées soient transportées le plus rapidement possible pour être soignées. » Fritz Anthamatten

Nous vivons à une époque où tout va très vite. Au sein de l'OCVS, cela vaut non seulement dans le domaine de la technique et de l'informatique, mais également pour les services administratifs et financiers. Pour s'adapter rapidement et avec des moyens adéquats aux conditions changeantes, notre directeur, M. Belagamba, son équipe au sein de la commission de direction mais aussi toutes les collaboratrices

et les collaborateurs de la centrale ont relevé ces défis grâce à un engagement incroyable et à de nombreuses heures supplémentaires. Je les remercie également très chaleureusement.

Last but not least, je remercie toutes les personnes agissant « sur le front » qui permettent jour et nuit que les personnes malades et accidentées soient transportées le plus rapidement possible pour être soignées.

Sauver des vies et apporter de l'aide, voilà l'objectif de l'OCVS. Je suis très fier d'avoir pu être le président de cette organisation lors des six dernières années.

Fritz Anthamatten

« On dit de quelqu'un qui est grand, élevé et généreux qu'il est noble. Alors, au risque de blesser leur humilité, Patrick Fauchère et Christian Willa font partie de la haute noblesse. » Jean-Marc Bellagamba

2. MOT DU DIRECTEUR

Cette année, le mot du directeur vise à mettre en lumière deux personnes et pas n'importe lesquelles ! Il s'agit de deux membres du Conseil d'administration (CA) qui tireront leur révérence à la fin de l'année 2021 : Messieurs Patrick Fauchère et Christian Willa :

Patrick Fauchère est une figure emblématique du sauvetage hélicoptère en Valais. Fervent et inconditionnel promoteur du sauvetage dans notre canton, il a participé activement au développement et à la connaissance de notre dispositif de sauvetage bien au-delà de nos frontières cantonales et nationales. Il a été le porte-drapeau du Valais et de la Suisse, au travers de sa fonction de Président de la commission aérienne de la CISA (Commission internationale de secours alpin), pendant de nombreuses années.

Il a apporté son expertise à l'OCVS et à son CA tout au long de ces quatre dernières années. Le sauvetage est sa passion et il restera un pilier de notre dispositif de secours valaisan.

Christian Willa, membre de la direction retraité de l'Institut central des hôpitaux valaisans, incarne la mémoire vivante de l'OCVS. Sa première nomination en tant que membre du CA de l'OCVS remonte à 2006, conseil dont la composition a par ailleurs été fortement remaniée début 2018 avec, notamment, le départ de son Président, mais aussi celui de trois autres membres. C'est donc à la demande du Service de la santé publique que Christian Willa a accepté de faire un dernier mandat pour garantir une poursuite sereine de la conduite de l'OCVS par son CA, au travers de son expérience et de la transmission de ses connaissances.

Plus particulièrement, Christian Willa a enrichi le CA de ses qualités de « Top manager » rôdé à la conduite stratégique d'une institution. Son expertise dans le domaine des finances a toujours été reconnue et fort utile. Enfin, l'une de ses qualités, et non la moindre, était et restera son grand humanisme, au sens philosophique du terme.

Au-delà de l'orientation et de la conduite stratégique d'une organisation, un CA peut représenter un moteur ou un frein dans le fonctionnement quotidien de cette dernière, s'il n'est pas proprement dirigé. Le choix des femmes et des hommes qui le composent revêt dès lors une importance bien plus importante qu'on ne l'imagine.

On dit de quelqu'un qui est grand, élevé et généreux qu'il est noble. Alors, au risque de blesser leur humilité, Patrick Fauchère et Christian Willa font partie de la haute noblesse.

Jean-Marc Bellagamba



3. L'OCVS

3.1. Missions

En 1996, le Conseil d'Etat, au travers de la nouvelle loi sur l'organisation des secours sanitaires (LOSS), confie à l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) ses missions. La LOSS est révisée en 2016 et confère à l'OCVS le statut d'établissement autonome de droit public doté de la personnalité morale. Ses missions principales y sont décrites comme suit :

- Evaluer périodiquement les besoins et soumettre les mesures de planification au Conseil d'Etat.
- Mettre en œuvre la planification des secours adoptée par le Conseil d'Etat.
- Assurer le bon déroulement des interventions de secours, en coordination avec les autres forces d'intervention, et le fonctionnement de la centrale d'alarme et d'engagement sanitaire répondant au numéro 144.
- Organiser les formations de base et continue spécifiques au domaine du secours sanitaire préhospitalier des régulateurs des urgences sanitaires.
- Participer à l'organisation des formations de base et continue obligatoires des intervenants engagés par la centrale 144.
- Mettre en place un système d'enregistrement des interventions permettant la réalisation d'analyses statistiques pour la mise en œuvre d'indicateurs qualité.
- Veiller à la qualité des prestations dans le domaine des secours et assurer l'information à la population sur l'accès au système de soins urgents.
- Fournir les préavis au département en matière d'autorisation d'exploiter une entreprise de secours.

Le Conseil d'Etat précise et complète les missions de l'OCVS dans l'ordonnance sur l'organisation des secours sanitaires et peut notamment lui confier d'autres missions, si besoin est.

Afin de mener à bien ces mandats, l'OCVS a besoin d'une large palette de compétences fournies par une quarantaine de collaborateurs-trices intégré-e-s dans les services opérationnels, IT, finances, administration & RH de l'OCVS (voir organigramme). Le personnel de l'OCVS est renforcé par un certain nombre de miliciens intervenants du dispositif sanitaire des secours valaisans qui effectuent des tâches spécifiques en lien avec leurs compétences.

4. BASES LÉGALES

4.1. Conditions sociales et salariales

De par son statut d'établissement autonome de droit public, l'OCVS fournit diverses prestations confiées par l'Etat du Valais. Par contre, l'OCVS n'est pas un service de l'Etat. En conséquence, l'OCVS doit définir les conditions salariales et sociales en vigueur pour son personnel.

En raison du mode de fonctionnement de la Centrale 144 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et par souci d'équité de traitement pour le personnel soignant pouvant travailler à l'hôpital

du Valais et à l'OCVS, il a été décidé d'appliquer les conditions salariales et sociales de l'hôpital du Valais. La directive régissant des conditions salariales et sociales de l'OCVS, fonctionnant par analogie à celles de l'hôpital du Valais, a été validée par le département de la santé le 22.03.2021.

4.2. Loi sur la santé (intégration télémédecine)

Avec la modification de la loi cantonale sur la santé (RS 800.1) au 1er janvier 2021, le canton du Valais a intégré la télémédecine dans ses bases légales, permettant d'une part de mettre en avant cette pratique et, d'autre part, de lui offrir un cadre de fonctionnement.

La loi sur la santé permet donc la pratique de la télémédecine, qui reste cependant soumise à autorisation. Qui plus est, le patient doit être informé de l'usage de la télémédecine, de telle sorte que celle-ci se déroule dans le respect du traitement de ses données.

5. PLANIFICATION

5.1. Monitoring

5.1.1. Ambulances/SMUR/hélicoptères

- Les secours constituent un maillon vital dans la chaîne des soins. Ils interviennent sur le terrain en allant à la rencontre de la personne en détresse et en alliant rapidité et efficacité. La géographie du canton, mais aussi la hausse importante du nombre d'interventions durant la saison touristique, impliquent une organisation coordonnée et efficace.
- C'est pour ces raisons qu'un monitoring annuel sur l'ensemble du dispositif est effectué afin de faire un bilan de la situation actuelle du dispositif préhospitalier cantonal en place, d'évaluer son adéquation à l'évolution des besoins et d'identifier les axes éventuels de réflexion pour la mise en œuvre d'une nouvelle planification.
- Ce monitoring s'appuie sur des critères qualitatifs et quantitatifs permettant d'orienter le choix d'ajustements de la planification en cours. L'application de ces critères aux résultats du rapport de monitoring permet donc d'identifier objectivement les ajustements devant être appliqués à la planification en cours et ainsi d'élaborer le projet de la future planification. Conformément aux bases légales (cf. art. 6b al. 1 lettre f) de la Loi sur l'organisation des secours sanitaires, le Conseil d'administration de l'OCVS soumet au Conseil

d'Etat les mesures de planification. Une fois la planification validée par le Conseil d'Etat, l'OCVS met en œuvre cette dernière.

- Enfin, ces analyses ont nécessité des bases statistiques très développées, dont une grande partie a été élaborée en collaboration avec l'Observatoire valaisan de la santé (OVS).

5.1.2. DMESO

- Monitoring DMESO.
- Tenant compte de la priorité donnée aux planifications ambulances, SMUR et sauvetage hélicoptère, la planification du dispositif militaire des événements sanitaires ordinaires (DMESO) n'a pas été révisée pendant plus de 15 ans. La révision de cette planification nécessitait au préalable celle du fonctionnement du DMESO qui, grâce à l'engagement de ses intervenants, a fonctionné pendant 20 ans de manière presque entièrement non documentée. L'OCVS s'est dès lors attelée à cette tâche conséquente en 2018 avec la mise en production des premières directives en 2021. La planification du DMESO fait l'objet d'une révision complète en 2022.

5.1.3. ESRI

- Une nouvelle plate-forme logicielle a été mise en œuvre pour permettre une représentation cartographique dynamique des indicateurs liés aux interventions et dispositifs de secours.
- La suite logicielle ArcGis de ESRI permet, entre autres, d'adapter la cartographie et les voies d'acheminement aux conditions spécifiques du canton, sur la base de données permanentes ou temporaires (fermetures de routes,...) et spécifiques aux véhicules feux bleus (routes restreintes, temps de parcours avec signaux prioritaires,...).
- L'un des produits attendus de l'outil, alimenté par les données d'interventions issues du Datawarehouse, est la simulation de l'impact sur les délais de réponses et les interventions simultanées en fonction du déplacement ou la création d'une nouvelle base.

5.2. Ajustement de la planification

5.2.1. Dispositifs ambulances/SMUR/hélicoptères

Les dispositifs professionnels n'ont pas subi de nouvelle planification ni de modification en 2021.

5.2.2. Préoccupation liée aux dispositifs ambulances Viège et Conches

- Le maintien de l'exploitation des ambulances de garde la nuit à Münster et de piquet de nuit à Viège est confronté à des difficultés de recrutement de personnel. Cette situation est par ailleurs grevée par un bas niveau de subventionnement découlant, selon la directive en vigueur, d'un volume d'activité de faible à très faible.

- Au 1^{er} janvier 2022, l'ambulance de piquet à Viège a été remplacée transitoirement par une nouvelle ambulance de nuit localisée à Bitsch.

- Conformément à l'article 4 alinéas 1 et 1 bis de la loi sur l'organisation des secours sanitaires (LOSS), ainsi que de l'article 5 alinéa 1 de l'ordonnance, l'OCVS a analysé 19 scénarios en vue de trouver la solution la plus adéquate. Le rapport de planification découlant de cette analyse a été mis en consultation durant le mois de mai 2022. Le rapport préconisait l'ajout d'une ambulance de nuit basée à Gampel, l'abandon définitif de l'ambulance de piquet de nuit de Viège et le déplacement de l'ambulance de nuit de Münster à Bitsch ou Mörel.

- Les ajustements proposés dans la consultation ont été de manière générale accueillis favorablement. Les réponses à la consultation ont cependant mis en avant les difficultés à déterminer une répartition optimale et équitable des bases d'ambulances sur l'ensemble du canton.

- Pour ces différentes raisons et afin de tenir compte des inquiétudes politiques exprimées notamment dans la Vallée de Conches, le Conseil d'Etat a opté pour une ambulance 24h/24 basée à Fiesch en remplacement de celle de Münster ainsi que pour l'ajout d'une ambulance de garde la nuit à Gampel-Steg et la suppression de l'ambulance de piquet la nuit à Viège.

- Dans l'attente de l'aboutissement de la procédure d'appel d'offres pour l'établissement d'une nouvelle base à Fiesch, le dispositif transitoire actuel est maintenu, soit une ambulance 24h/24 à Münster, une ambulance de nuit à Bitsch et une ambulance de nuit à Viège.

- Le Conseil d'Etat prévoit aussi de revoir à terme l'ensemble du dispositif cantonal des secours préhospitaliers et son financement. Il répond ainsi aux demandes formulées lors de la procédure de consultation. Les études et analyses préalables seront lancées dans les meilleurs délais.

5.2.3. Ajustement du DMESO

Ajustement de la planification du DMESO

Dans l'attente de la mise en œuvre en 2022 de l'application RescueVal qui permettra à l'OCVS de fonder l'ajustement de la planification du DMESO sur des chiffres robustes, elle s'applique, au travers de nouvelles directives, à clarifier et adapter aux besoins actuels les dispositifs des sauveteurs, sauveteurs spécialisés, First responders, conducteurs de chien, plongeurs, médecins SMUP, psychologues d'urgence et public responders en tenant compte des capacités et spécificités propres à chacun d'entre eux. Les effectifs sont discutés annuellement, lors de rencontres bilatérales entre l'OCVS et les différentes organisations de secours, puis sont ensuite précisés dans les contrats de prestations qui lient chaque organisation de secours à l'OCVS.

5.2.4. Ajustement du DESM

Suite à l'excellent travail de reprise du DPMA du Valais central ainsi qu'à sa collaboration fructueuse avec le DPMA du Chablais, l'ensemble des cadres DPMA a proposé début 2021 de fusionner ces 2 entités. La proposition a été accueillie positivement à l'OCVS et nous avons travaillé à cette réorganisation ainsi qu'à son nouvel organigramme.

Le comité de direction de l'OCVS a validé ce choix au travers des nominations suivantes :

- Monsieur Roland Eberhard au poste de responsable du DPMA du Valais romand
- Monsieur Sébastien Michellod au poste d'adjoint au responsable du DPMA du Valais romand
- Monsieur Michaël Portner au poste de responsable du VSS Chablais
- Monsieur Nicolas Proton au poste de responsable DETOX
- Monsieur Mathieu Brocas au poste de responsable du PCO
- Monsieur Sébastien Eyer au poste de responsable de la remorque PMA (prochainement Véhicule logistique (VLOG))

5.3. Appel d'offres hélicoptères

Suite à un recours déposé par la compagnie Héli-Alpes SA à Sion, le Tribunal fédéral a demandé au canton du Valais, par son arrêt du 21 août 2020, de procéder à un appel d'offres, portant sur le renouvellement de l'attribution des mandats de prestations relatifs au sauvetage hélicoptère, conformément aux dispositions de la loi sur l'organisation des secours sanitaires et de son ordonnance d'application, qui prévoient la procédure applicable en l'espèce.

La dernière planification du dispositif de sauvetage hélicoptère « Planification des urgences » ayant été validée par le Conseil d'Etat date de 2003. L'évaluation des besoins de 2022 permet donc de réévaluer l'adéquation entre les moyens actuellement mis à disposition et les besoins de la population.

Cette évaluation des besoins a été validée par le Conseil d'administration fin 2021 et par le Conseil d'Etat en mars 2022. Suite à cela, comme le prévoit l'ordonnance des secours sanitaires, l'OCVS procède actuellement à un appel d'offres auprès des intervenants susceptibles de fournir les prestations requises. L'attribution des mandats est planifiée pour fin 2022 et le début de la mise en œuvre pour mai 2023.

6. COORDINATION

6.1. Séances de coordination avec les services de sauvetage

L'OCVS a rencontré les services de sauvetages lors des forums à trois reprises en 2021, mais également lors de multiples séances bilatérales sur différents sujets opérationnels.

Les points clefs de 2021 sont les suivants :

- Distribution des fiches SAP ainsi que des login SII pour les événements sanitaires majeurs
- Mise à niveau des alarmes uniques par SMS pour les ambulances de z-zerzuben et Air-Glacières
- Mise en place des Rescue Track dans chacune des ambulances et des SMUR du canton et interface avec les hélicoptères.
- Mise en place et formation sur l'outil Attrib dans toutes les compagnies de sauvetage.

6.2. Séances bilatérales avec les organisations de secours

- Dans le cadre de la révision du fonctionnement et de la planification du DMESO, l'OCVS a mis en place en 2021 des rencontres bilatérales avec chacune des 15 organisations de secours. Ces échanges ont permis d'aborder différents thèmes tels que la formation, le matériel, le dimensionnement du dispositif, la structure de l'organisation de secours ainsi que des objets plus spécifiques à chaque organisation et/ou chaque type de dispositif milicien.
- Ces séances bilatérales sont appréciées par toutes les parties prenantes et auront dorénavant lieu au minimum une fois par année.

6.3. Séances des CT, CM, CF

La Commission médicale de l'OCVS s'est réunie à 5 reprises et a traité un nombre important de sujets, dont :

- La composition de 4 commissions de l'OCVS.
- Le cahier des charges des médecins SMUP, des médecins des OSR et des services de sauvetage.
- La composition des équipages ainsi que des dérogations possibles.
- Les critères de 2^e échelon.
- La formation continue des ambulanciers.
- Le matériel des First responders ainsi que des SMUP.
- La révision du dispositif milicien.
- La couverture géographique des SMUR de Martigny et de Rennaz.
- Les constats de décès.
- Le dispositif dans la région de Goms.

La Commission technique de l'OCVS s'est réunie à 4 reprises et a abordé de nombreux points, parmi lesquels :

- Les cartes mémos de sondage avalanche.
- Le réseau radio canal K et E.
- Le matériel pour les OSR.
- La directive OCVS concernant la CISA.
- Le dispositif sauveteurs spécialisés.

La Commission formation de l'OCVS s'est réunie à 4 reprises pour traiter des formations suivantes :

- Les 3 journées de formation du dispositif ambulancier.
- Les thèmes de la formation des First responders.
- Les cours d'introduction des First responders.
- La plateforme e-learning de l'OCVS.
- La future restructuration des formations médicales pour miliciens.
- La formation des SMUP.

6.4. Séances avec les partenaires feux bleus

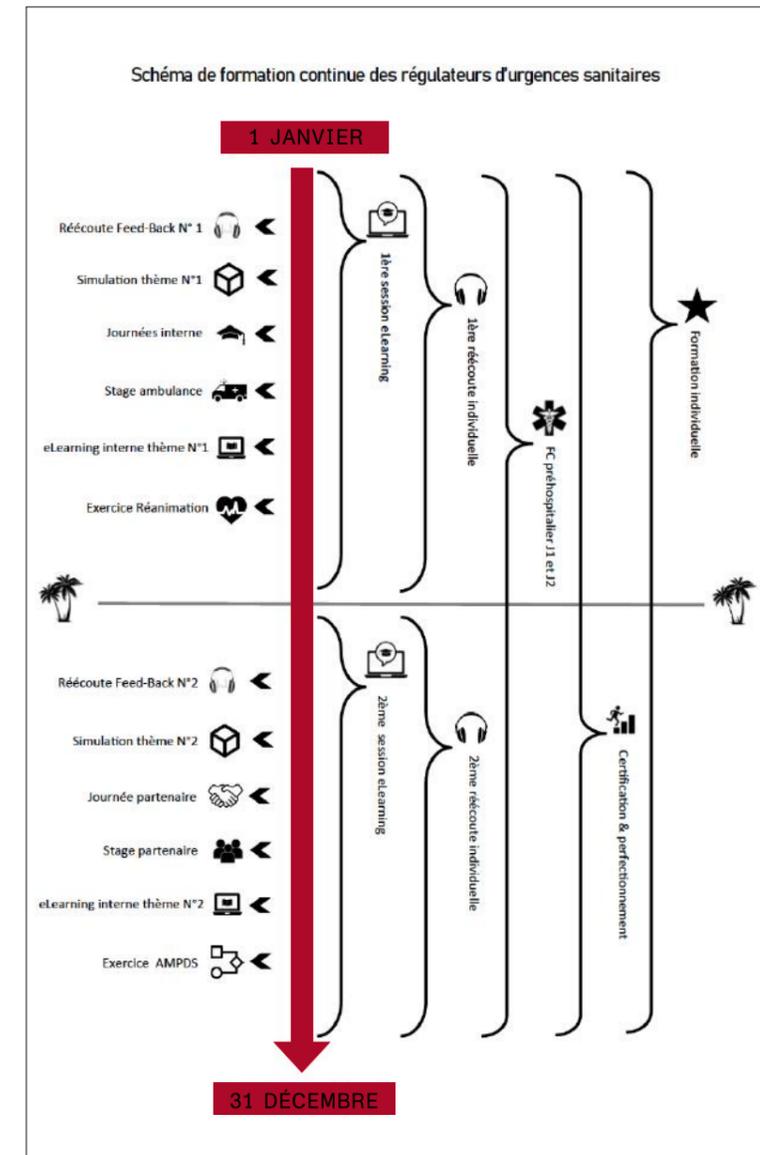
La coordination avec les partenaires feux bleus est un point crucial du fonctionnement opérationnel. A ce titre, l'OCVS a rencontré, dans le cadre de multiples projets et de l'amélioration continue des process, les partenaires de la police, des pompiers et de la protection civile.

7. FORMATION

7.1. Formations internes

RUS

Le plan de formation continue des régulateurs a été revisité en 2021 et a abouti au modèle ci-dessous :



Administration

Les collaborateurs-trices de l'administration ont suivi près de 120 heures de formation en 2021 soit 0.9% de leur temps de travail. Les thèmes de formation se sont avérés très variés, mais aussi très spécifiques. Ainsi, certaines formations ont pu porter sur la protection des données et les normes ISO associées, la gouvernance des systèmes de santé, le programme comptable Abacus ou encore le droit du travail.

Des instructions plus générales ont également été prodiguées, qui ont été suivies par plusieurs collaborateurs-trices : communication, apprentissage de la langue allemande ou BLS-AED. La direction de l'OCVS encourage ses collaborateurs-trices à suivre des formations continues et aborde systématiquement ce sujet lors des évaluations annuelles.

7.2. Formations pour les intervenants du DPESO (volume, retour de satisfaction, e-learning, etc.)

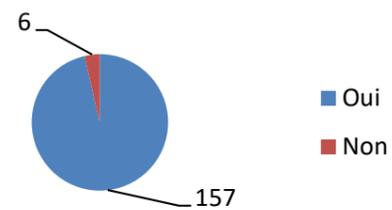
Les intervenants du dispositif professionnel ont suivi la formation continue de l'OCVS sur les thèmes suivants :

- **Journée 1** : Evènement particulier-fiches SAP et SII
- **Journée 2** : Crew Resource Management
- **Journée 3 en e-learning** : ECG et transferts inter-hospitaliers

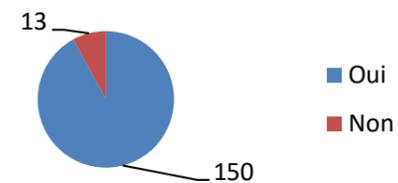
Ce sont plus de 250 participants qui ont assisté à ces 3 journées avec un total de 5700 heures de formation données.

Les formations font l'objet d'une évaluation qualité et ont permis de mettre en exergue les chiffres suivants :

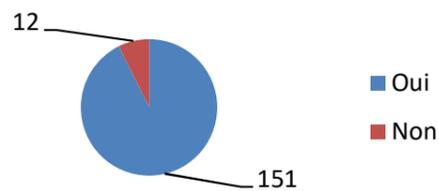
- Le contenu du cours amène une plus-value dans vos activités ?



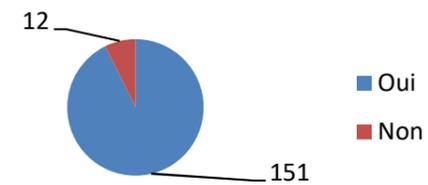
- Des compétences complémentaires pour votre activité vous ont-elles été apportées ? Ou pouvez-vous les développer ?



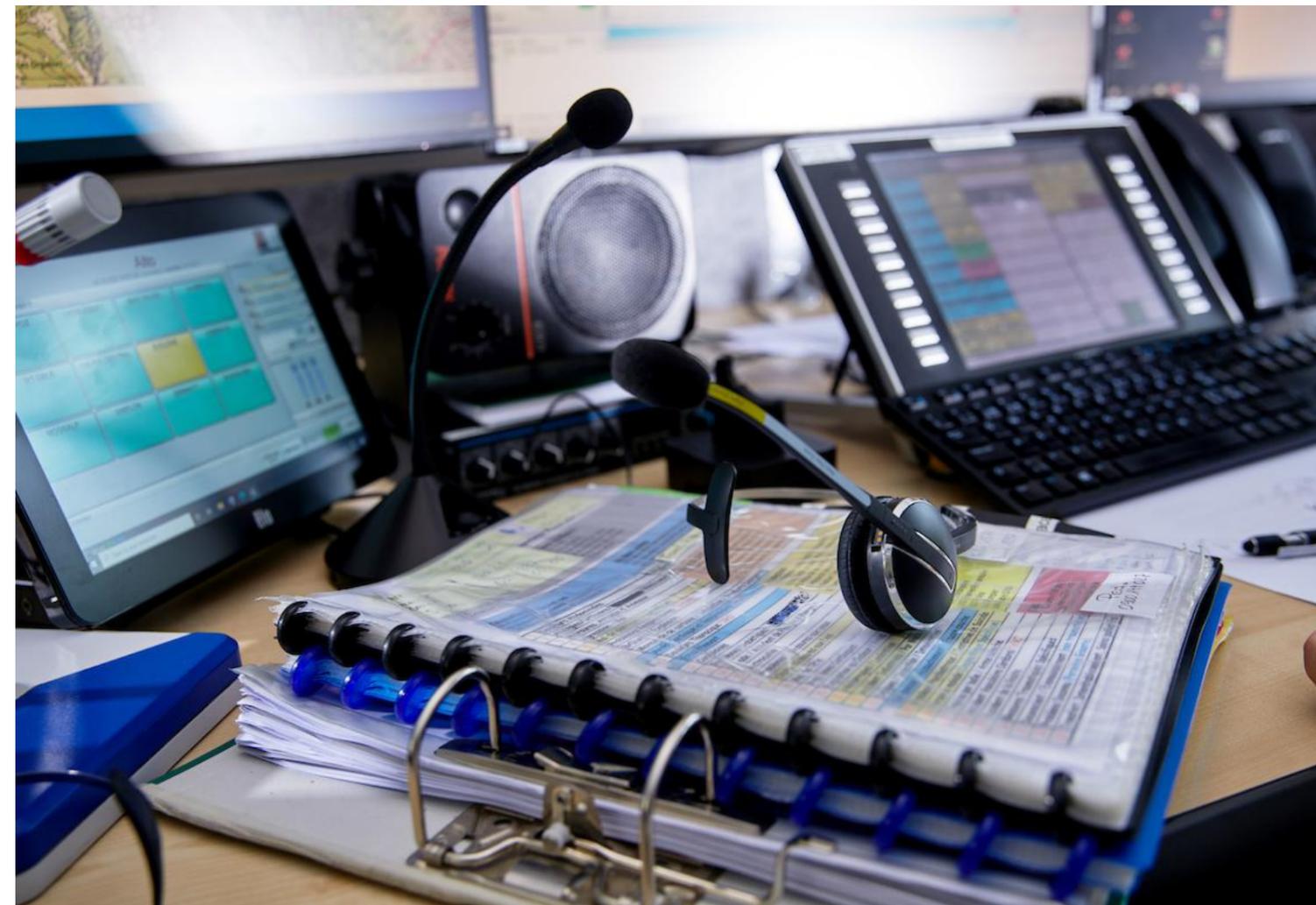
- Les conditions pour atteindre les objectifs de la journée étaient-elles réunies ?



- L'orateur a-t-il donné entière satisfaction ?



« Ce sont plus de 250 participants qui ont assisté à ces 3 journées avec un total de 5700 heures de formation données. »





7.3. Formations pour les intervenants du DMESO (cw incl.) (volume, retour de satisfaction, etc.)

- Après quelques mois de mise en standby des formations suite à la situation pandémique, les organisateurs comme les intervenants ont rapidement repris la programmation des formations initiales et continues pour tous les intervenants miliciens qu'ils soient First responders, sauveteurs, sauveteurs spécialisés, conducteurs de chien, plongeurs, médecins SMUP, psychologues d'urgence ou public responders. Une partie d'entre elles est agencée par les organisations de secours tandis que d'autres ont été centralisées et mises sur pied par l'OCVS en collaboration avec des centres de formation ou des associations de samaritains.
- Au total, c'est plus d'une septantaine de formations qui sont mises à disposition des intervenants du DMESO chaque année.

7.4. Formations-exercices pour les intervenants du DESM (volume, retour de satisfaction, etc.)

La formation continue du dispositif ESM a passablement été impactée en première partie d'année. En deuxième partie de 2021, les formations et exercices ont pu reprendre avec, notamment, la journée technique romande (JTR) organisée le 11 septembre par les DPMA valaisan. La JTR a rencontré un grand succès grâce à ses postes pratiques et à la collaboration de la CGN. Merci à toute l'équipe des DPMA et particulièrement à Roland Eberhard et son équipe.

7.5. Participation à la formation des étudiants du domaine de la santé

La centrale 144 a accueilli 54 journées de stage en 2021. Les restrictions COVID alors en place ont conduit à une réduction du nombre de stagiaires par rapport aux années précédentes. Une centaine de journées ont été consacrées à la formation de 2 nouvelles régulatrices durant cette période.

8. APPELS D'URGENCE ET ALARMES

8.1. 43'248 appels 144 en 2021 qui ont généré environ :

- 18'000 engagements d'ambulances
- 1900 engagements d'hélicoptères
- 2700 engagements de SMUR
- 1076 interventions de First responder
- 1183 engagements de sauveteurs spécialisés
- 47 interventions de plongeurs
- 130 engagements de conducteurs de chien
- 966 interventions de stations de secours

8.2. Uniformisation des alarmes

- Les alarmes ont été unifiées pour les SMUR, les ambulances et la compagnie Air-Glacières, permettant ainsi de meilleurs délais de dispatch

8.3. Monitoring des délais de dispatch

- En moyenne, la centrale 144 a réceptionné plus de 90% des appels en moins de 10 secondes et a engagé une ambulance en 216 secondes. L'objectif est fixé à 180 secondes pour 2022

8.4. Monitoring des régulations (AQUA)

Non disponible en 2021.

8.5. Mise à jour des procédures

- 37 procédures ont été mises à jour en 2021

8.6. Instant View

- 56 appels visio ont été effectués en 2021 dans le cadre du projet pilote Visio centrale 144

9. INTERVENTIONS

9.1. Chiffres (engagements ACS-MCS et cw incl.)

- 24 alarmes ACS-MCS ont retenti en 2021 pour disposer d'une conduite lors d'un évènement sanitaire majeur. Heureusement, seules 7 de ces alarmes ont nécessité leur présence sur le site de l'intervention afin de coordonner les équipes sur place.

- L'application Momentum a retenti plus de 200 fois en 2021. C'est au total 857 public responders qui ont accepté la mission qui leur était proposée, permettant ainsi à 353 d'entre eux d'intervenir sur place.

9.2. RescueTrack

- Afin de répondre aux récurrents problèmes de guidage et de suivi des véhicules de secours, un nouveau système a été déployé sur l'ensemble des ambulances et SMUR du canton. Ce système, nommé « RescueTrack », s'appuie sur un boîtier placé dans la cabine de conduite permettant de recevoir les engagements, de quittancer les temps associés à l'intervention et de tracer l'itinéraire pour se rendre au lieu d'intervention. En centrale d'urgence, le système reporte sur une carte générale, tous les véhicules avec leur statut et leur déplacement en temps réel.

- Le système a également été déployé au niveau des hélicoptères dédiés au sauvetage. Cette installation, sans boîtier de navigation, mais munie d'un couplage sur les systèmes de positionnement propres, permet également de suivre en temps réel, sur la même carte que les moyens terrestres, la position et le déplacement des moyens hélicoptérés.

9.3. Canal K

- Après l'amélioration de la desserte des régions d'Aletsch, du Val d'Anniviers, de Bagnes, de Ferret et du Val d'Illiez réalisée à fin 2020, l'extension de la couverture du Canal K a été poursuivie. Une nouvelle installation a été mise

en service courant novembre sur les hauteurs de Bex pour assurer la couverture du Chablais.

- Des installations additionnelles permettant d'assurer une couverture adéquate de la Vallée de Saas et du Val d'Hérens ont été projetées et sont en phase de mise à l'enquête pour la première et d'octroi d'autorisation pour une mise en service en 2022 pour la seconde.

9.4. Attrib

- Une nouvelle application, « Attrib », destinée à soutenir la documentation de la fiche d'intervention préhospitalière, (FIP) a été déployée pour tout le secteur préhospitalier professionnel.

- Ainsi les ambulances, SMUR et services hélicoptés complètent, au travers de cette application, une fiche d'intervention préhospitalière concernant la mission de sauvetage ainsi que les données médicales et administratives du patient, et ce de sa prise en charge sur le lieu de l'évènement jusqu'à l'hôpital.

- Cette solution basée sur des tablettes électroniques mobiles remplace la fiche papier complétée via des stylos digitaux.

- L'augmentation de la qualité de saisie des données permettra également de générer de nouveaux produits statistiques et des indicateurs utiles aux services de sauvetage, à l'OCVS ainsi qu'au Service de la santé publique.

9.5. E-SMUR

- Démarré en juillet 2020, le projet pilote e-SMUR, visant à optimiser l'exploitation des ressources SMUR, a été poursuivi jusqu'à son terme au 31 décembre 2021.

- Les objectifs de médicalisation des interventions préhospitalières à distance dans les situations adaptées et de limitation de l'engagement physique du médecin sur place uniquement dans le but de réaliser des gestes spécialisés et de sa compétence exclusive n'ont pas été atteints, en termes de volumétrie.

- Le projet a cependant permis de conduire différentes analyses sur les processus d'engagement du SMUR et des plus-values que l'on peut en tirer.

- Ainsi l'objectif initial, qui était d'améliorer la disponibilité du SMUR, s'est transformé en une recherche de réduction du sur-triage en centrale. Dans cet objectif révisé, un nouvel outil a été mis à disposition des régulateurs 144 en fin d'année, pour permettre à ces derniers d'avoir un accès visuel au patient et/ou à la scène de l'évènement. Ce nouveau projet pilote, à l'instar de celui de l'e-SMUR, est déployé dans un cadre strictement limité et sécurisé garantissant le traitement confidentiel des données personnelles.

10. COMMUNICATION

10.1. Nombre de communications sur les réseaux

- Facebook : 30 publications ayant généré 174'605 vues, 168 commentaires et 3'500 likes.

10.2. Site internet

- Le site internet de l'OCVS permet non seulement de communiquer les numéros d'urgence, d'explicitier les missions et de présenter les nombreux partenaires de l'OCVS, mais aussi d'informer sur l'état du dispositif sanitaire de secours ainsi que sur l'avancée des projets. Le site internet de l'OCVS fait l'objet d'une refonte complète. Sa nouvelle mouture devrait voir le jour début 2023.

10.3. Communications aux PR via l'application Cœur Wallis

- 32 news ont été publiées via l'application Momentum.

11. CONTRÔLE QUALITÉ

11.1. Questionnaires satisfaction gestion Covid

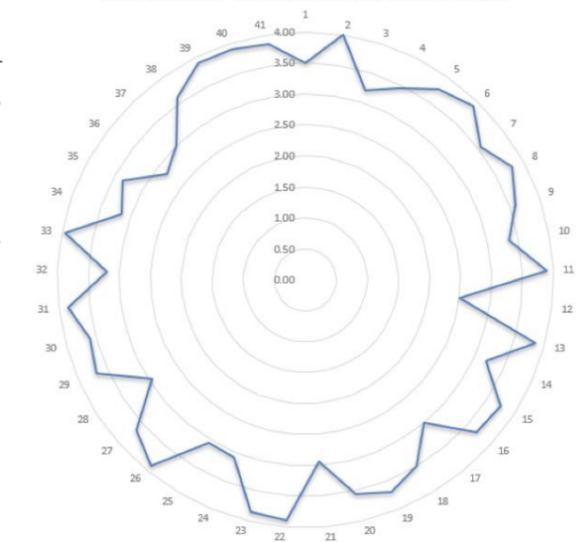
- Un questionnaire a été envoyé à tous les partenaires de l'OCVS concernant la gestion lors de la crise COVID. Les résultats indiquent une gestion allant de bonne à plutôt bonne avec un support de l'OCVS présent lors des demandes diverses, portant par exemple sur matériel ou sur les recommandations en vigueur.

11.2. Satisfaction interne

- Lors de chaque évaluation annuelle, le collaborateur fait part de son niveau de satisfaction sur sa fonction au sein de l'OCVS, son environnement de travail ainsi que sur l'encadrement.

- Sur la base des évaluations 2021 effectuées durant le premier semestre 2022, le niveau de satisfaction des collaborateurs est représenté dans le graphe suivant, 2,5 étant le minimum souhaitable.

Satisfaction collaborateurs OCVS 2021



- 32 news ont été publiées via l'application Momentum.

Les points de vigilance concernent principalement la charge et le volume de travail, la communication et la diffusion de l'information, les moyens et outils de travail à disposition. Chaque point a fait l'objet de mesures d'amélioration mises en œuvre durant l'année 2021.

11.3. Visites Q des services de sauvetage

Les visites Qualité des services de sauvetage ont pu avoir lieu en 2021. Les objets traités ont été :

- Gestion du parc Polycom
- Directive sur l'équipement des intervenants
- Gestion des véhicules
- Respect de la LTR
- Concept d'hygiène et gestion des déchets
- Gestion des actes médicaux-délégués
- Gestion des médicaments

Les services de sauvetage ont répondu aux attentes avec quelques points d'amélioration attendus qui ont été revérifiés, pour certains, courant 2021 déjà.

12. PROJETS

12.1. Regroupement des centrales

Aujourd'hui, le projet est composé de trois grands fronts :

- Le premier concerne le bâtiment qui va héberger les centrales 117, 118, 144 ainsi qu'une infrastructure informatique importante du Service cantonal informatique (SCI). En 2021, le « groupe de travail bâtiment » a essuyé un recours pour l'attribution du marché concernant la mise en place des pieux parasismiques du futur bâtiment. Le recours a pu être réglé avant la fin de l'année et n'a ainsi entraîné qu'un retard de quelques mois. Ce retard devrait être résorbé partiellement au fur et à mesure de l'avancement du projet.

- Le second concerne le système d'aide à l'engagement (SAE) qui est la pièce maîtresse pour la gestion opérationnelle de chacune des organisations feux bleus. C'est vers ce système que sont dirigés les appels d'urgences. Ils y sont traités et c'est également depuis ce système névralgique que partent les ordres d'engagement destinés aux moyens d'interventions. Le « Groupe de travail SAE » composé de techniciens et de responsables opérationnels de chaque partie prenante a été fortement sollicité en 2021. Il a pu aboutir à un cahier des charges de détail qui permettra de choisir l'outil commun aux trois centrales, outil qui leur permettra de travailler avec le plus d'efficacité possible, tout en respectant les spécificités des missions propres à chaque partenaire et tout en garantissant des perspectives évolutives à court et moyen terme.

- Le troisième front relève de tous les aspects d'infrastructures techniques et informatiques. Les points relatifs à la sécurité ont été développés. Les autres vont l'être à partir de 2022.

Globalement, le projet avance à la satisfaction de l'ensemble des partenaires et pour l'instant sans blocage ni prise significative de retard. Le début d'exploitation de ces nouvelles installations devrait avoir lieu fin 2024 ou début 2025, en conservant un rythme de travail soutenu, ambitieux et bien structuré.

Il est urgent de ne pas se précipiter car n'oublions pas qu'il s'agit d'un projet qui impliquera nos centrales d'engagement et notre canton pour les 50 prochaines années au moins.

13. RAPPORT FINANCIER

Bilan au 31 décembre 2021 :

	2021	2020
ACTIF		
ACTIF CIRCULANT		
Caisse	901	2 285
Banque	5 635 549	5 330 020
Trésorerie	5 636 450	5 332 305
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	213 588	236 677
Créance envers l'Etat du Valais (investissements)	234 708	377 094
Créances	448 295	613 771
Actifs de régularisation	232 278	181 624
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	6 317 024	6 127 700
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisation financière	2 235	0
Investissements	8 587 470	7 956 263
./. Subventions de l'Etat du Valais	-8 587 470	-7 956 263
Immobilisations corporelles	0	0
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	2 235	0
TOTAL DE L'ACTIF	6 319 259	6 127 700

	2021	2020
PASSIF		
CAPITAUX ETRANGERS		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	829 285	1 240 454
Dettes salaires et charges sociales	685 643	607 652
Dette envers l'Etat du Valais	1 000 601	3 000 922
Dettes à court terme	2 515 529	4 849 028
Passifs de régularisation	1 134 268	854 700
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME	3 649 797	5 703 728
Dette envers l'Etat du Valais	2 640 318	389 828
Dette à long terme	2 640 318	389 828
Fonds pour la prévention	16 081	21 081
Fonds provenant de dons	13 063	13 063
Fonds affectés	29 144	34 144
CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME	2 669 462	423 972
TOTAL DES CAPITAUX ETRANGERS	6 319 259	6 127 700
CAPITAUX PROPRES		
Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	0	0
TOTAL PASSIF	6 319 259	6 127 700

Comptes de résultat de l'exercice 2021 :

Les comptes 2021 sont bouclés avec un excès de charge de CHF 12'499'510, dont CHF 11'934'951 pour l'OCVS, CHF 236'299 pour la régulation médicale et CHF 328'261 pour les missions COVID-19 de l'OCVS. Le Conseil d'État, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, ainsi que l'Organe cantonal de conduite ont confié à l'OCVS plusieurs mandats supplémentaires pour répondre aux besoins de la population lors de la pandémie COVID-19.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021					
	Exercice 2021	Budget 2020	Exercice 2020	Ecart Exercice 2021 - Budget 2021	Ecart Exercice 2021 - Exercice 2020
Revenus d'exploitation					
d), j) Recettes d'exploitation*	228 459	250 000	309 854	-21 541	-81 395
d), h) Interventions	380 147	400 000	311 087	-19 853	69 060
Autre recettes	49 501	39 676	65 686	9 825	-16 185
Produits	658 108	689 676	686 627	-31 569	-28 519
Charges					
b), f) Charges de personnel	-6 112 227	-6 903 092	-6 491 468	790 866	379 242
c), g) Autres charges d'exploitation	-2 516 968	-2 461 852	-2 813 972	-55 116	297 004
a), i) Subventions aux partenaires	-4 336 804	-5 872 632	-4 179 883	1 535 828	-156 921
k) Frais irrécupérables	-176 483	-200 000	-96 740	23 517	-79 744
e) Charges financières	-15 136	-2 100	-2 300	-13 036	-12 837
Charges	-13 157 618	-15 439 676	-13 584 362	2 282 058	426 744
RESULTATS D'EXPLOITATION	-12 499 510	-14 750 000	-12 897 735	2 250 490	398 225
Participation de l'Etat	12 499 510	14 750 000	12 897 735	-2 250 490	-398 225
RESULTAT D'EXERCICE	0	0	0	0	0

* taxes et renseignements téléphoniques

Concernant la régulation médicale, cette dernière a été transférée à Medi24 début octobre 2020. Les comptes 2021 présentent les frais des régulations médicales pédiatrique et adulte auprès de Medi24 pour un total de CHF 236'299, alors que les comptes 2020 s'élevaient encore à CHF 620'712. En effet, ces derniers contenaient encore pour environ CHF 400'000 d'indemnités de permanence des médecins régulateurs durant le premier semestre, et environ CHF 200'000 de frais et forfaits de mise en œuvre des régulations médicales pédiatrique et adulte auprès de Medi24.

Concernant les missions COVID-19, les dépenses en 2021 s'élèvent à CHF 328'261, contre CHF 773'342 en 2020. En 2020, l'OCVS avait mis en place la Hotline cantonale COVID-19 et une cellule d'information à la population et pour les préavis des plans de protection (info.covid@ocvs.ch). Si la Hotline a été transférée auprès de Promotion santé Valais, la gestion de la cellule info.covid a, quant à elle, été conservée auprès de l'OCVS.

L'excédent de charge total s'élève à CHF 12'499'510 pour un budget total de CHF 14'750'000. L'écart total s'élève à CHF 2'250'490 et provient au 2/3 des subventions aux partenaires et le 1/3 restant provient notamment des formations annulées au printemps. Sans les subventions, l'utilisation du budget de l'OCVS s'élève à 95%.

Le détail des écarts avec le budget s'explique principalement par les éléments suivants :

- a) **CHF 1'535'828** de subventions, dont :
- a. CHF 1'191'063 issus des subventions aux ambulances plus basses que budgétées. Le budget 2021 a été établi au printemps 2020 au début de la pandémie COVID-19 et a été calculé sur une évolution pessimiste du niveau des interventions et des recettes. Or, les interventions ont augmenté de 5% et les recettes de 8%.
 - b. CHF 189'342 issus du soutien à la formation. En raison de la pandémie, le nombre de stagiaires auprès des services d'ambulances a été beaucoup plus bas que budgété. L'OCVS octroie une subvention de CHF 300 par stagiaire et par semaine de stage auprès des services d'ambulances.
 - c. CHF 145'410 issus du projet pilote eSMUR, qui a compté nettement moins d'engagements qu'initialement prévu.
- b) **CHF 790'866** de charges du personnel plus basses que budgétées, dont :
- a. CHF 319'771 issus des formations, suite à l'annulation de ces dernières, due à la pandémie COVID-19 entre janvier et mars 2021.
 - b. CHF 266'785 du personnel administratif et de la centrale. Ceci est dû d'une part à des dépenses de formation plus basses que budgétées en raison de la pandémie, d'autre part à l'engagement de personnel en fin d'année 2021, alors que le salaire avait été budgété sur 12 mois.
 - c. CHF 255'177 de la régulation médicale. Les forfaits et les frais de la régulation médicale pédiatrique et adulte sont beaucoup moins élevés qu'estimés.

En contrepartie, les dépenses suivantes ont été plus élevées, respectivement les recettes suivantes ont été plus basses que budgétées :

- c) ./ **CHF 55'116** d'autres charges d'exploitation, car les frais pour les missions COVID n'ont pas été budgétés. Ces derniers contiennent notamment les frais de communication de la Hotline auprès de Promotion santé Valais.
- d) ./ **CHF 41'397** de recettes des interventions policières et des recettes d'exploitation issues des taxes plus basses que budgétées, en raison d'une activité touristique plus basse en 2021 que lors des années précédant la pandémie.
- e) ./ **CHF 13'036** de charges financières plus élevées que budgétées, en raison de l'introduction des intérêts passifs en juillet 2021.

Par rapport à l'année précédente, l'écart de l'excédent de charges est inférieur de CHF 398'225 et se compose notamment des éléments suivants :

- f) CHF 379'242 de charges du personnel plus basses, en raison de la comptabilisation en 2021 d'une part des salaires du personnel de la Hotline cantonale COVID-19 et d'autre part du transfert de la régulation médicale pédiatrique et adulte à Medi24, ainsi qu'à l'arrêt du paiement des indemnités de permanence aux médecins de gardes.

- g) **CHF 297'004** d'autres charges d'exploitation plus basses que l'année précédente, issues d'une part du transfert de la régulation médicale à Medi24 et d'autre part des frais issus de la mise en place de la Hotline cantonale COVID-19.
- h) **CHF 69'060** de recettes des interventions miliciennes plus élevées, en raison de la fermeture des remontées mécaniques à la mi-mars 2020 causée par la pandémie.

En contrepartie, les dépenses suivantes ont été plus élevées, respectivement les recettes suivantes ont été plus basses que budgétées :

- i) **CHF 156'921** de subventions supplémentaires aux partenaires, notamment en raison du rajout d'une base d'ambulances de jour à Gampel-Steg et l'ajout d'une ambulance de nuit à Entremont.
- j) **CHF 81'395** de recettes des taxes plus basses, principalement issues du transfert de la régulation médicale à Medi24 et suite à l'arrêt de l'encaissement des taxes d'appel.
- k) **CHF 79'744** de frais irrécupérables plus élevés que l'année précédente. Le nombre d'interventions hélicoptérées pour lesquelles soit aucun patient n'a été trouvé, soit l'intervention a été annulée pour cause de dégradation météorologique ou de recherches infructueuses, a été deux fois supérieur en 2021 (40 situations) à celui de 2020 (20 situations).



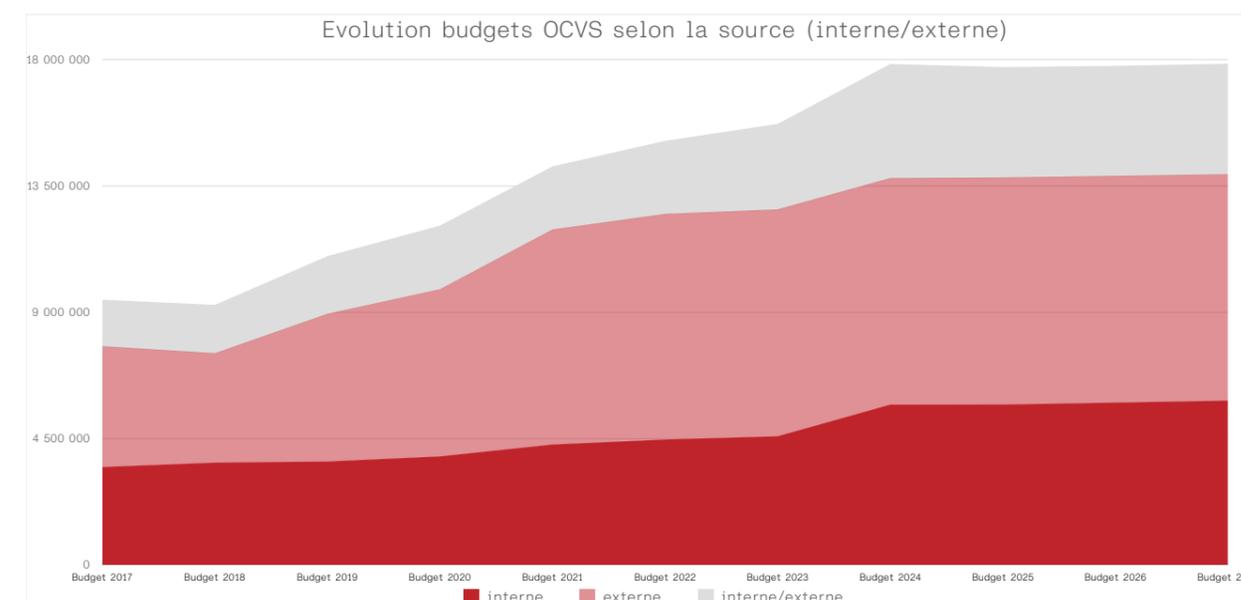
14. ÉVOLUTION DES BUDGETS DE L'OCVS

Ces dernières années, les budgets de l'OCVS ont constamment augmenté. L'augmentation provient principalement de sources externes (cf. zone orange du graphique ci-dessous). Celles-ci sont composées de subventions allouées aux partenaires professionnels et miliciens. Ce sont ces dernières qui ont doublé entre 2017 et 2020. Les augmentations entre 2021 et 2022 sont le résultat de l'ajout d'une ambulance de nuit à Entremont ainsi que celui d'une base d'ambulance à Gampel-Steg, avec une ambulance disponible durant la journée.

Concernant les sources internes : celles-ci sont majoritairement composées de salaires des collaborateurs de l'OCVS et ont peu évolué entre 2017 et 2020. Dans le cadre du regroupement des centrales sous un même toit et de l'acquisition d'un système d'aide à l'engagement (SAE) partagé entre la police et l'OCVS, validé par le Conseil d'Etat et par le Grand Conseil, le projet prévoit l'engagement d'un EPT supplémentaire pour la mise en œuvre et l'exploitation du SAE.

L'augmentation de 2 millions CHF en 2024 provient quant à elle du regroupement des centrales avec, d'une part, un loyer plus élevé d'environ 1 million CHF et, d'autre part, le remboursement et la maintenance d'un nouveau SAE à hauteur d'environ 1 million CHF.

La zone grise (source interne et externe) concerne des budgets qui ne sont pas isolables entre interne et externe comme, par exemple, les charges sociales ou les maintenances et licences de logiciels.



15. BUDGET INVESTISSEMENT 2021

Le budget total d'investissement 2021 est de CHF 1'181'812 et au 3 mars 2022, environ CHF 444'000 (38%) ont été dépensés.

Les points suivants peuvent être relevés :

Plusieurs budgets d'investissements n'ont pas encore été dépensés, car, en raison de la pandémie, les disponibilités des fournisseurs pour recevoir et traiter des demandes d'offres se sont vues limitées. En outre, une fois les commandes effectuées, les délais de livraison se sont avérés beaucoup plus longs que d'habitude.

Durant l'année 2021, le service d'ambulances de Martigny peut renouveler son véhicule et la participation de l'OCVS se monte à CHF 140'000 par ambulance. De même, l'achat de deux véhicules pour l'ESM a débuté en 2021. Le processus d'achat de véhicules est long, car il prévoit d'abord la rédaction d'un cahier des charges, sur lequel les fournisseurs établissent ensuite les offres et, une fois ces offres réceptionnées, ces dernières sont analysées et la meilleure est

adjudgée. Finalement le véhicule est commandé. Ce processus dure d'ordinaire une année mais, en raison de la pandémie, cette durée est passée à environ 18 mois.

L'abandon par la police de la transmission des signaux radio analogiques via l'installation Polycom a contraint l'OCVS à mettre en place son propre réseau de récepteurs-émetteurs radio permettant d'assurer le service du canal K (communication sanitaire avec les moyens hélicoptés) et canal E (canal d'urgence grand public). L'installation a été progressivement déployée sur l'ensemble du territoire cantonal, permettant ainsi d'assurer une couverture complète, en dehors de quelques zones où la couverture des ondes radio est limitée par le relief. En conséquence, l'ajout de nouvelles antennes a débuté en 2021 et sera terminé durant l'année 2022.



Année	Objet	Budget	Montants déjà facturés	Montants restants	Commentaires
2021	Gilets First Responders	35000	0	35000	Renouvellement des gilets pour les intervenants miliciens (First Responders)
	Centrale de redondance	10000	0	10000	Remplacement du matériel de base de la centrale de redondance sur le site de Sion
	Concept Alarmes et POC	25000	0	25000	Dans le but de pouvoir traiter et prendre en charge les alarmes venant d'objets connectés, tel que des montres, par la Centrale 144, un projet, respectivement un concept sera étudié
	ELS3 - Geopost	30000	20275,9	9724,1	Insertion de nouvelles cartes à jour dans le système d'aide à l'engagement ELS3
	Qlik et stats OVS	30000	0	30000	Développement des outils de monitorages
	RescueVal	33000	0	33000	Budget complémentaire pour la mise en place d'un outil permettant l'engagement, le suivi des formations et de la facturation des sauveteurs miliciens
	Logiciel inventaires	102857,45	79274,9	23582,55	Afin d'assurer la disponibilité et la qualité du matériel utile dans le sauvetage, un outil pour une gestion homogène et centralisée du matériel a été développé
	Télé médecine	32000	0	32000	Projet de télé médecine afin de palier à la désertification médicale
	Tenues GAS	0	0	0	Achat d'une tenue pour le dispositif du groupe d'appui sanitaire (GAS), qui intervient lors de manifestations importantes et d'événements majeurs
	Projet remplacement véhicule du centre	145000	41405,65	103594,35	Remplacement de la remorque par un véhicule tracteur permettant le déploiement logistique dans le Valais centrale lors de manifestations de grande ampleur ou d'événements sanitaires majeurs
	Ambulances - HVS Martigny	140000	46666,65	93333,35	Renouvellement ambulance pour Martigny, qui a été commandée dans le 2ème semestre 2021
	eFIP - Attrib	63425	62544	881	Remplacement de la Fiche Intervention Patient des services de sauvetage avec la solution utilisée sur le canton de Vaud
	Tablettes eFIP	50000	50000	0	Achat de tablettes Ipad pour l'utilisation de la nouvelle solution FIP
	Masimo	30000	27625,05	2374,95	Appareil de mesure du gaz carbonique dans l'air exhalé afin d'évaluer la nécessité d'une oxygénothérapie
	Véhicule GAS-PMA	50000	0	50000	Achat d'un véhicule pour transporter le personnel du dispositif du DPMA du Chablais lors d'événements sanitaires majeurs
	Canal E+K	170000	34448,65	135551,35	Installation de nouvelles antennes dans des lieux où la couverture des Canal E et K est insatisfaisante
	Simulation planification	100000	13229,85	86770,15	Achat d'un outil permettant la simulation du déplacement d'un moyen professionnel sur les délais de réponses, les interventions simultanées, etc.
	Tenues cadres	10000	0	10000	Achat de tenues pour les cadres de l'OCVS
	Site internet et nouveau logo	50000	26156,55	23843,45	Nouvelle identité visuelle de l'OCVS
	Backup	27870,6	27870,6	0	Renouvellement du matériel nécessaire pour établir les back-up
Renouvellement chaises	24909	0	24909	Renouvellement des chaises de la Centrale 144	
Renouvellement écrans	22750	13967,65	8782,35	Renouvellement des écrans des collaborateurs de l'OCVS	
Total budget investissement 2020		1181812,05	443465,45	738346,6	

OCVS / 04.03.2022

16. LETTRE DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISATION CANTONALE VALAISANNE DES SECOURS (OCVS), À SIERRE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Organisation Cantonale Valaisanne des Secours (OCVS), comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

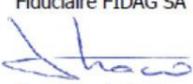
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et à la loi sur l'organisation des secours sanitaires (LOSS) et son ordonnance (OOSS).

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art.728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Yves Darbellay
Expert-réviseur agréé

Sierre, le 12 avril 2022

17. REMERCIEMENTS

Au service du patient, nous voulons toujours mieux le servir. Pour cela, il nous faut :

- Anticiper les changements et dégager une vision, puis la conjuguer dans une stratégie cadrée par des objectifs.
- Poursuivre régulièrement notre réflexion pour ajuster et adapter continuellement l'avancement de notre organisation.

Pour ce faire, nous pouvons compter sur nos collaborateurs-trices qui s'engagent quotidiennement dans l'amélioration de l'OCVS et de son dispositif sanitaire. Nous les en remercions sincèrement.

Nos remerciements s'adressent également à tous les intervenants miliciens et professionnels, engagés, au sens propre comme au sens figuré, au service de la population.

Le Conseil d'administration de l'OCVS s'investit dans la gestion des affaires et apporte un soutien sans faille à la direction. Nous en remercions vivement chacun de ses membres.

Enfin, nous remercions les autorités, notre Conseiller d'Etat, Monsieur Mathias Reynard ainsi que le Chef du service de la santé publique Monsieur Victor Fournier et son équipe pour leur collaboration et leur soutien.

« Au service du patient, nous voulons toujours mieux le servir. »

IMPRESSUM

EDITION & RÉDACTION
OCVS-KWRO

GRAPHISME
ozalid-design.ch

GRAPHIQUES ET TABLEAUX
Observatoire Valaisan de la Santé

IMPRESSION
Ronquoz Graphix-Sion



OCVS

RUE DE PLANZETTE 53

3960 SIERRE

027 603 62 60

OCVS.CH